

1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

1.2 - Améliorer l'information et la place des parents dans les modes d'accueil

PE 1.2.1 - AMÉLIORER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PARENTS VERS LES MODES D'ACCUEIL

DIAGNOSTIC

- D'après l'enquête conduite auprès des familles, les parents d'enfants de moins de 3 ans ont avant tout besoin d'une amélioration de l'offre d'information et d'orientation autour des solutions petite-enfance existantes. Certains territoires ne disposent pas encore d'un lieu dédié à l'information petite-enfance.
- Dans certains territoires, les Relais Petite-Enfance (RPE) contribuent partiellement à cette mission. Lorsque ces lieux existent, on observe une forte hétérogénéité de leurs missions - certains se limitant aux inscriptions pour de l'accueil régulier en crèche par exemple-, de la qualification de leurs personnels ou encore des amplitudes d'ouverture au public. Plus généralement, on observe une méconnaissance de certains éléments d'information sur les dispositifs petite-enfance dans certaines situations (séparation, publics pauvres ou en insertion, deuil, handicap, etc.).
- L'offre de services numérique existante est riche mais manque de notoriété.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'ambition est de développer un ensemble de services permettant aux parents de se repérer entre les différentes solutions d'accueil du jeune enfant.
- La démarche doit concerner plusieurs canaux d'information : internet, messages ciblés, lieux d'information de proximité, information en lien avec les équipes de PMI.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Les communes dotées de Points Info Petite-enfance
- ➔ Relais Petite-Enfance

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Collectivité locales
- ➔ Relais Petite-Enfance
- ➔ Services PMI
- ➔ Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Ressources humaines de la Caf du Rhône
- ➔ Relais Petite-Enfance

ACTION 1

- ➔ Réfléchir à la complémentarité et à la coordination des informations sur les services petite-enfance et améliorer les compétences des professionnels concernés.
- ➔ Conseil Départemental : Réfléchir à la complémentarité et à la coordination des informations sur les services petite-enfance avec le projet des Maisons du Rhône à labelliser Maisons France Services.

ACTION 2

- ➔ Développer le site internet Monenfant.fr avec refonte des modalités d'inscription des assistants maternels.

ACTION 3

Actions à destination des Relais Petite-Enfance :

- ➔ Accompagner une évolution des missions dans le cadre des directives nationales.
- ➔ Étudier la faisabilité d'une mutualisation des services au public (permanence téléphonique, point info) en particulier dans les zones de faible densité géographique.

ACTION 4

- ➔ Déployer le parcours « Arrivée de l'enfant » de la branche famille avec la Cpm et les partenaires relais pour les familles.

ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2021, selon l'évolution des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) sur les lieux d'information et les Relais Petite-Enfance.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Amélioration du vécu des usagers

- Satisfaction des parents vis à vis de l'information autour des modes d'accueil

➔ Montée en compétence des personnels impliqués dans les points information petite-enfance

- Nombre de professionnels ayant suivi une formation

➔ Mutualisation des services

- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mutualisation des services
- Nombre de services mutualisés dans les zones de faible densité géographique